

Autorisation prises de vues photo / vidéo pour un mineur

Je (mère – père – tuteur légal) *, soussigné(e)

demeurant

et (si 2 titulaires de l'autorité parentale- pour un seul titulaire, remplir en plus la déclaration au verso)

Je (mère – père – tuteur légal) *, soussigné(e)

demeurant

** rayer les mentions inutiles*

Agissant en qualité de titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfant

demeurant

Ci après désigné par « l'enfant »

Autorise – autorisons (*barrer mention inutile*) Lamballe Terre & Mer dont le siège est situé 41 rue Saint Martin à Lamballe(22400)

- A photographier et/ filmer l'enfant dans le cadre des activités organisées par Lamballe Terre & Mer ou en partenariat avec Lamballe Terre & Mer

- A utiliser les photos ou vidéos de l'enfant en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communication et d'information nécessaires à Lamballe Terre & Mer à savoir (*cocher les cases pour acceptation*) :

magazine, journal, bulletins, affiches, tracts, programmes, dépliants, roll-up ou d'une façon générale tout support de communication imprimé ou numérique de la Communauté de Communes ou d'une des communes composant Lamballe Terre & Mer

diaporama, vidéo

site internet Lamballe Terre & Mer et site d'une ou des communes composant Lamballe Terre & Mer

pages réseaux sociaux de Lamballe Terre & Mer (dont page facebook Lamballe Terre & Mer et pages développées par les services et partenaires comme par exemple Le Botrai, Lamballe Terre & Mer Numérique, les offices de tourisme, ...).

Le ou les signataires sont informés du fait que la libre captation des informations sur le réseau internet, le partage et la création de liens, ne permettent pas à Lamballe Terre & Mer d'en contrôler l'usage.

Nombre de cases cochées (*en chiffre et en lettres*) :

Cette autorisation est valable pour un an. Avant expiration de ce délai, elle est toutefois, conformément à la loi informatique et libertés, révoquée à tout moment, sur volonté expressément manifestée par écrit auprès du Président de Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint Martin - CS 90242 - 22402 Lamballe Cedex.

Un refus de votre part de photographier l'enfant et/ou de diffuser son image aura pour conséquence, soit d'écarter l'enfant lors des prises de vue, soit de flouter son visage.

Fait à

Le

Signature(s) de la mère, père ou représentants légaux, précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Fait en deux – trois (rayer la mention inutile) exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties.

Au cas où une personne serait seule titulaire de l'autorité parentale, merci de compléter cette attestation (en rayant les mentions inutiles) :

Je, soussigné(e) ,

demeurant à

certifie sur l'honneur être le seul détenteur ou la seule détentrice

de l'autorité parentale de (nom et prénom de l'enfant)

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le

Signature

L'autorisation est conférée à titre gratuit. Aucune rémunération ou dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamé à Lamballe Terre & Mer.

Lamballe Terre & Mer s'interdit :

- toute exploitation commerciale d'une photo ou vidéo de l'enfant.
- de céder ou concéder le bénéfice de la présente autorisation à un tiers.
- de diffuser toute photographie ou vidéo qui pourrait porter atteinte à la dignité, à l'honneur de la personne photographiée.